

668105, Martinique: Janvier 1906

MINISTÈRE DES COLONIES.

SECRETARIAT.

NUMÉRO DU BORDEREAU :

(1)

(1) Indication du service
ou du détail, etc.

BUREAU.

BORDEREAU RÉCAPITULATIF des pièces adressées ci-jointes au Ministère
des colonies le 10 janvier 1906 .

NUMÉROS.	NOMBRE de PIÈCES.	SOMMAIRE.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4
1	1	Cableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et suppléants, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875	
2	1	Liste de électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressé en exécution de l'article 9 de la loi du 2 août 1875	
3	1	Liste d'engagement du 1 ^{er} Bureau de vote n ^{os} 1 à 110 inclus de la lettre A à la lettre J inclusivement	
4	1	Liste d'engagement du 2 ^e Bureau de vote n ^{os} 111 à 220 inclus de la lettre K à la lettre Z inclusivement	
5	2	Procès verbaux ⁽¹⁾ des opérations du collège électoral tenu le 7 janvier 1906 à Fort de France pour l'élection d'un sénateur	(1) Un original et une copie. L'original est destiné au Sénat et la copie au Ministère des colonies, conformément aux instructions du 5. 5. 04. 1896
6	11	Feuilles de dépouillement	
7	2	Notices, modèle n ^o 1 bis	

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(MODÈLE N° 8.)

(EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOÛT 1875 ET 9 DÉCEMBRE 1884.)

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni le sept Janvier 1905,
à huit heures du matin, pour élire un sénateur.
(à Fort-de-France)

(1) Nom et prénoms du président du collège. — Président ou vice-président ou juge le plus ancien.

L'an mil neuf cent six, le sept du mois de Janvier nous (1) Victor Lévain, Président du tribunal de première instance de Fort-de-France, Martinique, nous sommes rendu dans la salle de la Cour d'Appel à la section d'Artillerie local désigné pour la réunion du collège électoral du département de la Martinique convoqué en vertu du décret du 15 Novembre 1905 à l'effet d'élire un sénateur.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. D'Alain de Lamoignon (Guance), né le 9 Mai 1838
M. Marie-Françoise (Amané), né le 18 Juin 1836
M. Loyer (Hippolyte), né le 17 Mars 1878
M. Linnal (de) (Cassius), né le 1^{er} Novembre 1874

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. Huyghues des Etages (Louis Auré), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

- 1° Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois sur l'organisation du sénat et les élections des sénateurs.
- 2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875, sur l'élection des sénateurs modifiée par la loi du 9 décembre 1884;
- 3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;
- 4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;
- 5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;
- 6° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale;
- 7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;
- 8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en *deux* sections de vote, de la manière suivante (1) :

1 ^{re} Section, de la lettre	<i>A</i>	à la lettre	<i>Z</i>	— 110	électeurs.
2 ^e Section, —	<i>A</i>	—	<i>Z</i>	— 110	—
3 ^e Section, —	—	—	—	—	—
4 ^e Section, —	—	—	—	—	—
5 ^e Section, —	—	—	—	—	—
6 ^e Section, —	—	—	—	—	—
7 ^e Section, —	—	—	—	—	—
8 ^e Section, —	—	—	—	—	—
9 ^e Section, —	—	—	—	—	—
10 ^e Section, —	—	—	—	—	—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Indiquer les noms et prénoms les présidents et scrutateurs.

1 ^{re} SECTION	{	Président	M. ⁽²⁾ <i>Tranis (Yvé)</i>
		Scruteurs	M. <i>Fortas (Emma)</i>
			M. <i>de Jaham (Raoul)</i>
			M. <i>Capoul (Anté)</i>
2 ^e SECTION	{	Président	M. <i>Tiger (Antoine)</i>
		Scruteurs	M. <i>Constantin (Pauline)</i>
			M. <i>Saint-Luce (Aurien)</i>
			M. <i>Saint-Cyr (Joseph)</i>
3 ^e SECTION	{	Président	M.
		Scruteurs	M.
			M.
			M.
4 ^e SECTION	{	Président	M.
		Scruteurs	M.
			M.
			M.
5 ^e SECTION	{	Président	M.
		Scruteurs	M.
			M.
			M.

6 ^e SECTION	}	Président		M.
		Scrutateurs	}	M.
				M.
				M.
7 ^e SECTION	}	Président		M.
		Scrutateurs	}	M.
				M.
				M.
8 ^e SECTION	}	Président		M.
		Scrutateurs	}	M.
				M.
				M.
9 ^e SECTION	}	Président		M.
		Scrutateurs	}	M.
				M.
				M.
10 ^e SECTION	}	Président		M.
		Scrutateurs	}	M.
				M.
				M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de *MM*, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Tous les électeurs ont apporté leur bulletin préparé en dehors de la salle du vote.

Ils l'ont remis fermé au président, qui, après s'être assuré qu'il n'en contenait pas d'autre, l'a déposé dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre⁽¹⁾.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté, ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis au lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

(1) La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à midi.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté, en toutes lettres, le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.¹

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} Section.....	<i>cent six</i>	<i>106</i>	"	"
2 ^e <i>idem</i>	<i>cent neuf</i>	<i>109</i>	"	"
3 ^e <i>idem</i>				
4 ^e <i>idem</i>				
5 ^e <i>idem</i>				
6 ^e <i>idem</i>				
7 ^e <i>idem</i>				
8 ^e <i>idem</i>				
9 ^e <i>idem</i>				
10 ^e <i>idem</i>				
TOTAUX.....	<i>deux cent quinze</i>	<i>215</i>	"	"

Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux bureaux de sections qui les avaient reçus; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci pussent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À									
				M. A. Knight	M. J. Blanc	M.	M.	M.	M.	M.	M.		
1 ^{re} Section	106	106	63	43									
2 ^e idem	109	108	73	35									
3 ^e idem													
4 ^e idem													
5 ^e idem													
6 ^e idem													
7 ^e idem													
8 ^e idem													
9 ^e idem													
10 ^e idem													
TOTAUX	215	214	1	136	78								

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits <i>deux cent vingt</i>	220
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements	215
Nombre de bulletins trouvés dans les urnes <i>deux cent quinze</i> ..	215

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants <i>deux cent quinze</i>	215
---	-----

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître⁽²⁾ *un* ..

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés.. 214

MAJORITÉ ABSOLUE⁽³⁾

108

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu ⁽¹⁾

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. <i>Amédée Knight</i>	<i>cent trente-six</i>	<i>136</i>
M. <i>Fumani Clerc</i>	<i>soixante-dix-huit</i>	<i>78</i>
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls ⁽²⁾	<i>un</i>	<i>1</i>

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, usqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé.

M. ⁽³⁾ *Amédée Knight* ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue *a* été proclamé sénateur de la Martinique

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

- 1^o M. *Bianglivier*, *Léopold*, conseiller municipal de la Trinité, délégué de cette commune, s'est présenté au vote et a déclaré oublié sa carte de convocation. — Le bureau consulté a été d'avis, après s'être assuré de l'identité de son nomme de l'annexe au vote.
- 2^o Dans la seconde section un bulletin a été contesté et réservé à l'appréciation du bureau. Ce bulletin a été trouvé plié en quatre, portant à l'extérieur le nom d'un candidat. Le bureau consulté a décidé que ce bulletin contenant un signe extérieur ne devait pas être compté.
- 3^o Après la proclamation du résultat, M. *Duquesnay Osman*, conseiller général, s'est présenté au bureau et a déclaré formuler la protestation suivante: "Il y a eu 24 électeurs sénatoriaux qui ont pris part illégalement au vote, ce sont les conseillers généraux. Ceux-ci, en effet pourraient être protégés par décret au point de vue administratif et financier, mais ce décret ne pourrait pas faire des électeurs sénatoriaux..."

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

2^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus⁽¹⁾

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à cinq heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} Section.....				
2 ^e idem.....				
3 ^e idem.....				
4 ^e idem.....				
5 ^e idem.....				
6 ^e idem.....				
7 ^e idem.....				
8 ^e idem.....				
9 ^e idem.....				
10 ^e idem.....				
TOTAUX.....				

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETTINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETTINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETTINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
1 ^{re} Section.....																				
2 ^e idem.....																				
3 ^e idem.....																				
4 ^e idem.....																				
5 ^e idem.....																				
6 ^e idem.....																				
7 ^e idem.....																				
8 ^e idem.....																				
9 ^e idem.....																				
10 ^e idem.....																				
TOTAUX.....																				

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements.....

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾.....

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ⁽²⁾.....

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés.....

MAJORITÉ ABSOLUE ⁽³⁾.....

1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à sept heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres du bureau,

3^E TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à sept heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus⁽¹⁾.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à dix heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^e Section				
2 ^e idem				
3 ^e idem				
4 ^e idem				
5 ^e idem				
6 ^e idem				
7 ^e idem				
8 ^e idem				
9 ^e idem				
10 ^e idem				
TOTAUX				

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
1 ^{re} Section																				
2 ^e idem.....																				
3 ^e idem.....																				
4 ^e idem.....																				
5 ^e idem.....																				
6 ^e idem.....																				
7 ^e idem.....																				
8 ^e idem.....																				
9 ^e idem.....																				
10 ^e idem.....																				
TOTAUX.....																				

Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements. . .

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

Ont obtenu ⁽¹⁾ :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(1) Classer les candidats dans ordre décroissant des suffrages obtenus.

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M (3)
 ayant obtenu la pluralité des voix été proclamé sénateur .

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à *une* heure $\frac{1}{2}$ après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi;

Sous les n°s 3 à 4, les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture;

Sous les n°s 5 à 8, les feuilles de pointage;

Sous les n°s 9, ~~un~~, les bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

Bulletins blancs.....	}	"
Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante...		"
Bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.		"
Bulletins sur papier non blanc.....		"
Bulletins portant des signes extérieurs.....		1 (1)
Bulletins divers.....		"

Enfin, sous les n°s à , les réclamations ou pièces diverses dont le bureau décidé l'annexion et dont le détail suit :

(1) Il se trouve une tache d'encre sur ce bulletin, tache qui a été faite accidentellement au moment de la rédaction du procès verbal.

H. Loyer

[Signature]

Le Président,

[Signature]

Les Membres du bureau.

Le Secrétaire,

[Signature]

H. Loyer
Auguste de France

D. Luchini de S. G. J.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(MODÈLE N° 8.)

(EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOÛT 1875 ET 9 DÉCEMBRE 1884.)

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni le 7 Janvier 1897
à Fort de France, pour élire un sénateur.

(1) Nom et prénoms du président
du collège. — Président ou vice-pré-
sident ou juge le plus ancien.

L'an mil huit cent quatre-vingt-seize, le sept du mois de Janvier
nous (1) Victor Aubin, Président
du tribunal de première instance de Fort de France, nous sommes
rendu dans la salle de la Cour d'Appel à la Section d'Artillerie
local désigné pour la réunion du collège électoral du département de la
Martinique convoqué en vertu du décret du 16 Novembre 1895
à l'effet d'élire un sénateur.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été
immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les
deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. d'Abadie de Lurbe (Génova), né le 9 Mai 1835
M. Marie François (Romain), né le 18 Juin 1836
M. Zozor (Hippolyte), né le 17 Mars 1878
M. Linnal (d) (Cassius), né le 1^{er} Novembre 1874

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. Hryopius des
Etages (Louis Audu'), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1° Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois sur l'orga-
nisation du sénat et les élections des sénateurs.

2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875, sur l'élection des sénateurs modifiée
par la loi du 9 décembre 1884;

3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode
de payement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux,
ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;

4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;

5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

6° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale;

7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé
en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de
l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote, de la manière suivante (1) :

1 ^{re} Section, de la lettre	<i>A</i>	à la lettre	<i>J</i>	— 110 —	électeurs.
2 ^e Section, —	<i>H</i>	—	<i>Z</i>	— 110 —	—
3 ^e Section, —	—	—	—	—	—
4 ^e Section, —	—	—	—	—	—
5 ^e Section, —	—	—	—	—	—
6 ^e Section, —	—	—	—	—	—
7 ^e Section, —	—	—	—	—	—
8 ^e Section, —	—	—	—	—	—
9 ^e Section, —	—	—	—	—	—
10 ^e Section, —	—	—	—	—	—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

- 1^{re} SECTION {
 - Président | M. *(2) Ivanès (José)*
 - M. *Forbas (Guillaume)*
 - Scrutateurs {
 - M. *de Jabam (Pascal)*
 - M. *Capsoul (André)*
 - M. *Sevère (Victor)*

- 2^e SECTION {
 - Président | M. *Siger (Antoine)*
 - M. *Constantin (Paulmy)*
 - Scrutateurs {
 - M. *Saint-Luc (Adrien)*
 - M. *Saint-Cyr (Joseph)*
 - M. *Litté (Alfred)*

- ~~3^e SECTION {

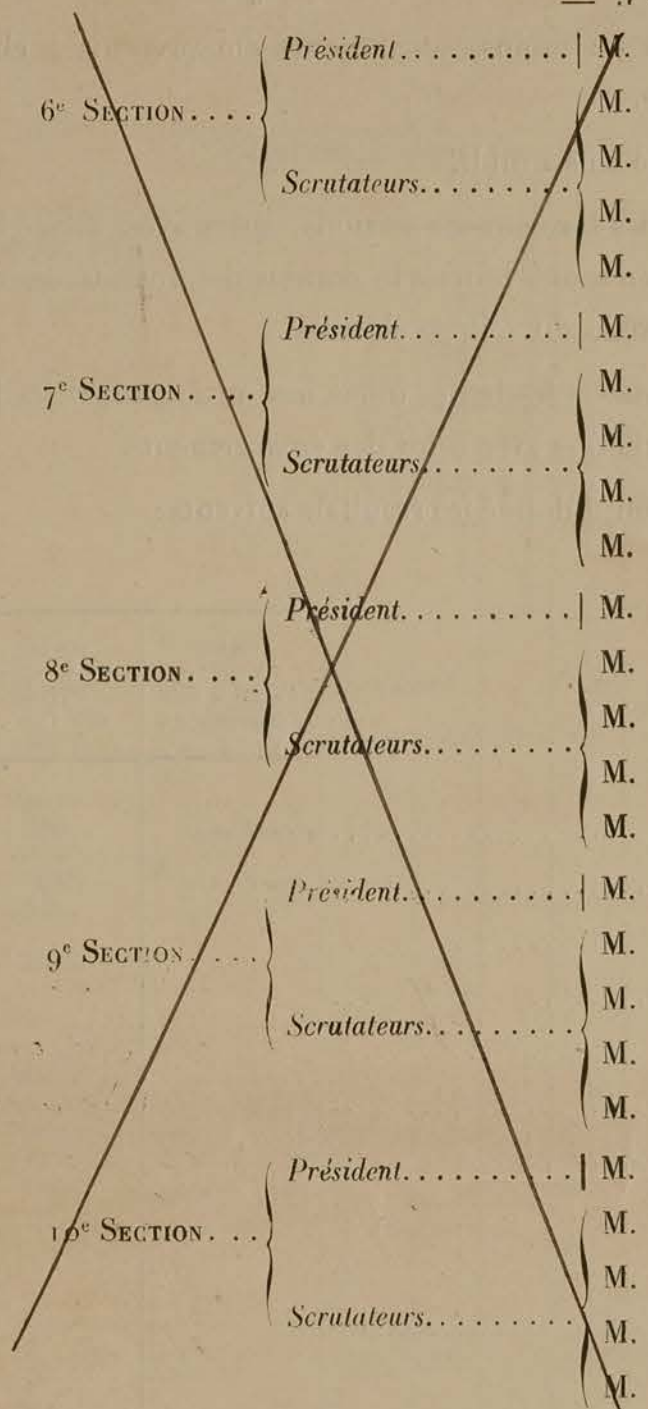
 - Président | M.
 - M.
 - Scrutateurs {
 - M.
 - M.~~

- ~~4^e SECTION {

 - Président | M.
 - M.
 - Scrutateurs {
 - M.
 - M.~~

- ~~5^e SECTION {

 - Président | M.
 - M.
 - Scrutateurs {
 - M.
 - M.~~



Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de *un*, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Tous les électeurs ont apporté leur bulletin préparé en dehors de la salle du vote.

Ils l'ont remis fermé au président, qui, après s'être assuré qu'il n'en contenait pas d'autre, l'a déposé dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre (1).

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté, ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis au lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

(1) La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à midi.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté, en toutes lettres, le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} Section.....	<i>cent six</i>	<i>106</i>		
2 ^e <i>idem</i>	<i>cent neuf</i>	<i>109</i>		
3 ^e <i>idem</i>				
4 ^e <i>idem</i>				
5 ^e <i>idem</i>				
6 ^e <i>idem</i>				
7 ^e <i>idem</i>				
8 ^e <i>idem</i>				
9 ^e <i>idem</i>				
10 ^e <i>idem</i>				
TOTAUX.....	<i>deux cent quinze</i>	<i>215</i>		

Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux bureaux de sections qui les avaient reçus; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci pussent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFRAGES ATTRIBUÉS À									
				M. A Knight	M. J. Blum	M.	M.	M.	M.	M.	M.		
1 ^{re} Section	106	106	"	63	43								
2 ^e idem	109	108	1	73	35								
3 ^e idem													
4 ^e idem													
5 ^e idem													
6 ^e idem													
7 ^e idem													
8 ^e idem													
9 ^e idem													
10 ^e idem													
TOTAUX	215	214	1	136	78								

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits. <i>deux cent vingt</i>	220
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements	215
Nombre de bulletins trouvés dans les urnes	215

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants.	215
A DEDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ⁽²⁾	1
RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés. .	214
MAJORITÉ ABSOLUE ⁽³⁾	108

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être paratés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

2^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus⁽¹⁾

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à cinq heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} Section.....				
2 ^e idem.....				
3 ^e idem.....				
4 ^e idem.....				
5 ^e idem.....				
6 ^e idem.....				
7 ^e idem.....				
8 ^e idem.....				
9 ^e idem.....				
0 ^e idem.....				
TOTAUX.....				

Resultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETTNS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETTNS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETTNS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
1 ^{re} Section.....																				
2 ^e idem.....																				
3 ^e idem.....																				
4 ^e idem.....																				
5 ^e idem.....																				
6 ^e idem.....																				
7 ^e idem.....																				
8 ^e idem.....																				
9 ^e idem.....																				
10 ^e idem.....																				
TOTAUX.....																				

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements.....

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾.....

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ⁽²⁾.....

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés.....

MAJORITÉ ABSOLUE ⁽³⁾.....

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à sept heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

3^E TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à sept heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1).

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à dix heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} Section				
2 ^e idem				
3 ^e idem				
4 ^e idem				
5 ^e idem				
6 ^e idem				
7 ^e idem				
8 ^e idem				
9 ^e idem				
10 ^e idem				
TOTAUX				

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à _____ heures, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi;

Sous les n°s 3 à 4, les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture;

Sous les n°s 5 à 8, les feuilles de pointage;

Sous les n°s 9 à 11, les bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

(1) Les listes restées en blanc sur ces bulletins, tâche qui a été faite accidentellement au moment de la rédaction du procès-verbal

- Bulletins blancs.....
- Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante...
- Bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.
- Bulletins sur papier non blanc.....
- Bulletins portant des signes extérieurs.....
- Bulletins divers.....

}
} (1)

Enfin, sous les n°s _____ à _____, les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président,

Signé: D. Lubin

Le Secrétaire,

Signé: H. de Stays

Les Membres du bureau.

Signé: H. Zozor,

Amand Bari-Jancouxi

d. Abadi de Lurbe (jeune)

J. Cassin de Lival

P. C. C.
LE GOUVERNEUR
PAR AUTORISATION
Le Secrétaire Général

[Signature]

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRSSÉE EN EXECUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOUT 1875.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les rem- placer.	OBSERVATIONS.
1	d. Abadie d. Lurbe (Gérôme)	délégué du St-Espirit	Boché (Alcides)	
2	Adolphe (Médard)	d ^e	Boché (Alcides)	
3	Agésilas (Louis)	d ^e Anse d'Abbat.	Dufour (Félicien) Belle-Hu- main (Augustin)	
4	Agricol (Anacharsis)	d ^e St-Moré	Eudoraël (Fernand) Castry (Honoré) Nouan (Hippolyte)	
5	Alexandre (Eugène)	d ^e Lorrain	Jean-Denis (Georges) Vigé (Gérôme)	
6	Aline (Jean)	d ^e Gros-Morue	Firmin (Batisa) Rameau (Alexandre)	
7	Almanzor (Léopold)	d ^e	Firmin (Batisa) Rameau (Alexandre)	
8	d. Anglébermes (Donat)	Conseiller Général		
9	Arbant (Alban)	d ^e Lorrain	Jean-Denis (Georges) Vigé (Gérôme)	
10	Armand Marie François	d ^e St-Espirit	Boché (Alcides)	
11	Astred St-Clair	d ^e Vaudou	Egarnès (Eucher) Sophie (Ellien)	
12	Audemar (Henri)	Conseiller Général		
13	Augustin (Léon)	d ^e Marigot	Dripont (Joseph)	
14	Batache (Albert)	d ^e Robert	Foucade (Valmont) Adélaïde (Léo)	
15	Baudin (Wallé)	d ^e Vaudou	Egarnès (Eucher) Sophie (Ellien)	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les rem- placer.	OBSERVATIONS.
16	Béatrix (Léon)	Délégué de Ducas	Joseph Noël (Antoine) Edouard Edouard (Rafar)	
17	Belloni (Pantaléon)	d. St. Marie	Endreuil (Fernand) Castry (Honoré) Mercan (Hippolyte)	
18	Belus (Lucien)	Conseiller général		
19	Berisson (Constant)	délégué du St. Esprit	Boché, Alcimus	
20	Bernard (Nicolas)	délégué de Fontaine	Barquin (Victor) Bartouilh (Charles), Bappa (Victor)	
21	Bernier (Alban)	d. N. de St. Marie	Dufour (Pétite) Belle Hummer (Augustin)	
22	Bertrand (Robert)	d. Schœler	Pierre Louis (Joseph)	
23	Bertrand (Symphon)	d. Cas. Pilot	Antoine (Auguste) Aldéon (Emilien)	
24	Bilas (Charley)	d. St. Anne	Nelson (Marius) Chiodose (Lucien)	
25	Binet (Léonidas)	Conseiller général		
26	Bonifaz St. Just	délégué St. Marie	Endreuil (Fernand) Castry (Honoré) Mercan (Hippolyte)	
27	Bontemps Nicolas	d. N. de St. Marie	Mouton (Vaspassin) Morlan (Alcator)	
28	Boudard (Honoré)	d. St. Marie	Endreuil (Fernand) Castry (Honoré) Mercan (Hippolyte)	
29	Brauglidor (Léopold)	d. Brinite	Bayol (Paul) Crochard (Al- bert)	
30	Brisfer (Georges)	d. St. Joseph.	Bonard (Marius) Giboyan (Docteur)	
31	Calonne (Stéphane)	d. François	Jean Joseph (Montout, Parnain (Jean Fern), Guinette (Chiodos)	
32	Capoul (André)	d.	Jean Joseph Montout, Parnain (Jean Fern), Guinette (Chiodos)	
33	Caprie (Antoine)	d. St. Anne	Nelson (Marius) Chiodos (Lucien)	
34	Carasso (Jean Marie)	Conseiller général		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les rem- placer.	OBSERVATIONS.
35	Castry (Géard)	Délégué de St. Marc	Eutorgail (Fernand) Castry (Honoré) Mercan (Nippolyte)	
36	Cécina (Augustin)	d. St. Marc	Melsson (Marius) Chiodose (Lucien)	
37	Claraud (Léon)	d. François	Jean Joseph, Bastoul, Parnouin (Jean Paul) Guenette (Christel)	
38	Clément (Emile)	d. St. Joseph	Bouisset (Marius) Giboyan (Docteur)	
39	Clément (Honoré)	Conseiller Général		
40	Clément (Sylvester)	délégué de trois Hets	Mandési (Vespasian) Mar- lan (Alister)	
41	Clément (Charles)	d. Scholcher	Pierre Guib (Joseph)	
42	Clémoux (Pierre Paul)	d. Poirieu Sabé	Valcin (Bernard)	
43	Clere (Fernand)	Conseiller Général		
44	Clasill (Joseph)	délégué du Lamentin	Villarsin (Louis) Césaire (Christel) Virel (Gustave)	
45	Clotilde (Léon Bélica)	d. P. Sabé	Valcin (Bernard)	
46	Collat (Edmond)	d. Fort & France	Carquin Lucile, Barouille (Charles) Cappa (Victor)	
47	Colombe (Alton)	d. St. Arlet	Durfeu (Félicien) Bell- Humeu (Augustin)	
48	Constantin (Paulmy)	d. Lucos	Joseph Noël (Antoine) Edouard (Edouard) (Rifan)	
49	Coridon (Léonard)	d. Marin	William (Adalgie) Paireu (Docteur)	
50	Cornille (Octavien)	d. Gros Morne	Firmin (Batisa) Rambeau (Alexandre)	
51	Costel (Félix)	Conseiller Général		
52	Dabou (Léonard)	délégué du Lamentin	Villarsin (Louis) Césaire (Christel) Virel (Gustave)	
53	Darmal (Achille)	d. Trinité	Bayol (Paul) Crochmar (Allent)	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les rem- placer.	OBSERVATIONS.
54	Debrossé (Hilaire)	délégué de la Trinité	Cayol (Paul) Crochemar (Albert)	
55	Despointes (Amédée)	Conseiller Général		
56	Détournel (Robert)	délégué du François	Jean Joseph (Montant) Par- mentier (Jean Pierre) Guinette (Etiennel)	
57	Dolau (Catherine)	d ^e Fort St J ^e	Carquin (Léon) Barouilh (Charles) Cappa (Victor)	
58	Dougar (Léon)	d ^e Carbet	Pierre (Léandus) Pelfud, Fidèle (André)	
59	Duquesnay (osman)	Conseiller Général		
60	Edouard (Alexandre)	délégué de St Luc	Ozès Lafontaine (Victor)	
61	Edouard (Romain)	d ^e Cas Pélote	Antoine (Auguste) Aldégon (Emilien)	
62	Eginer (Eugène)	d ^e François	Jean Joseph (Montant) Par- mentier (Jean Pierre) Guinette (Etiennel)	
63	Emilien (Béatrix)	d ^e Gros Morne	Firmin (Batisa) Rameau (Alexandre)	
64	Eudarie (Gaston)	d ^e Duco	Joseph Noël (Antonin) Edouard Edouardi Rifer	
65	Eugénie (Stienne)	d ^e Gros Morne	Firmin (Batisa) Rameau (Alexandre)	
66	Euphrasine (Delphin)	d ^e St Joseph	Bonissel (Marin) Giboyan (Docteur)	
67	Eustache (Bruno)	d ^e Marin	William (Adolphe) Paireme Docteur	
68	Eustache (Fernand)	Conseiller Général		
69	Falun (Auguste)	délégué Lamentin	Villarsin (Léon) Casaire (Etiennel) Virel (Juste)	
70	Faula (Léon)	d ^e Vancliv	Egarner (Léon) Sophie (Vollin)	
71	Fiblenil (Jean Huss)	d ^e Robert	Fouardi (Valmont) Adelaide (Léon)	
72	Florus (Arthur)	d ^e Marin	William (Adolphe) Paireme (Docteur)	
73	Forbas (Léon)	d ^e Lamentin	Villarsin (Léon) Casaire (Etiennel) Virel (Juste)	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les rem- placer.	OBSERVATIONS.
74	Garnot (Louis Marie)	délégué du Laroui	Jean Denis Georges Vige (Jérôme)	
75	Gaubert (Zéphirin)	d. Croix Blots	Mondésin (Vespasien) Mor- lan (Alciator)	
76	Genty (Isaac)	Conseiller général		
77	Giboyan (Armand)	d. Lamontin	Villarsin (Armand) Césaire Chésodub, Veuil (Gustave)	
78	Gina (Justin)	d. d.	Villarsin (Armand) Césaire (Chésodub) Veuil (Gustave)	
79	Girier (Clément)	d. R. Pilob	Maurice Bellay (Romainald) Julien (Chapillon)	
80	Gisquet (Symphonin)	d. Vauchin	Egarrie (Lucas) Sophie Bellen	
81	Godissard (Paul)	d. F. de France	Carquin (Isidore) Bartouilh (Charles) Cappa (Victor)	
82	Gold Dolg (Léon)	d. Vauchin	Egarrie (Lucas) Sophie (Bellen)	
83	Gonzague (Balthazar)	d. St. Joseph	Bonissel (Marius) Giboyan (Doctrovi)	
84	Gouyon (Alcius)	d. St. Esprit	Boch (Alcius)	
85	Grangenois (Armand)	d. F. de France	Carquin (Isidore) Bartouilh (Charles) Cappa (Victor)	
86	Grelot (Félix)	Conseiller général		
87	Gros Desormeau (Jacques)	délégué Rivin Pilob	Maurice Bellay (Romainald) Julien (Chapillon)	
88	Gruette (Jean)	d. St. Joseph	Bonissel (Marius) Giboyan (Doctrovi)	
89	Hannibal (Emile)	d. Robert	Foucade (Valmont) Adolphe (Léo)	
90	Houstant (Armand)	d. Croix Blots	Mondésin (Vespasien) Mor- lan (Alciator)	
91	Hayot (Gabriel)	Conseiller général		
92	Heleinon (Alexandre)	délégué Cas Pilob	Antoine (Auguste) Adol- gou (Emilien)	
93	Hubert (Guillaume)	d. F. de France	Carquin (Isidore) Bartouilh (Charles) Cappa (Victor)	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les rem- placer.	OBSERVATIONS.
94	Huyghes Deslages Louis	délégué de St. Pierre Sali	Valcin (Bernard)	
95	Iman (Drossin)	d. St. Anne	Welsou (Marin) Chiodon (Lucher)	
96	Iman (Thomas)	Conseiller Général		
97	Irasque (Victor)	délégué de St. Joseph.	Bouisset (Marin) Giboyan (Docteur)	
98	Isaac (Gaston)	d. St. Pierre Sali	Valcin (Bernard)	
99	Iranès (Jos)	Conseiller Général		
100	Jabani (Raoul)	délégué de St. Joseph	Bouisset (Marin) Giboyan (Docteur)	
101	Jandia Laurent	d. Vandin	Egarnès (Lucher) Sophie (Blanc)	
102	Jean Eli (Octave)	d. St. Marie	Eudonard (Femant) Bastly (Houven) Mercan (Hippolyte)	
103	Jean Eli (Thomas)	d. Lorrain	Jean Denis (Georges) Vige (Jérôme)	
104	Jean Joseph (Vincent)	d. Lucos	Joseph Noël (Antoine) Edouard Edouard (Rifer)	
105	Jolet (Gaston)	d. St. Louis	Boeli (Alain)	
106	Joly (Pierre)	d. Lorrain	Jean Denis (Georges) Vige (Jérôme)	
107	Joseph Luc Cornille	d. Carbel	Pierre Liandre (Alfred) Fidélis (Ludger)	
108	Jouanille (Henri)	d. François	Jean Joseph (Moutout) Pargemant (Jean Pierre) Grinette (Chiodon)	
109	Jouanille (Chiodon)	d. St. Pierre Sali	Valcin (Bernard)	
110	Jox (Dési)	d. St. Marie	Eudonard (Femant) Bastly (Houven) Mercan (Hippolyte)	
111	Knight (Amidei)	Conseiller Général		
112	Labat (Chiodon)	d. Fort & Franc	Carquin (Sidon) Bartouille (Charles) Rappa (Victor)	
113	Labell (Dorval)	d. Lucos	Joseph Noël (Antoine) Edouard Edouard (Rifer)	
114	Labrun (Octave)	d. Marin	William (Adalys) Pannam (Docteur)	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les rem- placer.	OBSERVATIONS.
115	Lacour François	délégué de S ^t Anne	Neleson, Marius, Chés-dose (Lu- che)	
116	Lagier (Jean)	d ^e Robert	Foucade (Valmont) Adelaïde (Léo)	
117	Lagier (Gaston)	d ^e d ^e	Foucade (Valmont) Adelaïde (Léo)	
118	Lagrosillien (buis)	d ^e S ^t Marie	Andouard (Fouard) Gaston (Roume) Mercan (Hippolyte)	
119	Laguarigue & Luvilliers	Conseiller Général		
120	Lambert (Pierre)	délégué de la Trinité	Cayol (Paul) Crochemer (Albert)	
121	Lambert (Jean Philippe)	d ^e Gros Morue	Fimian (Batisa) Roume (Alexandre)	
122	Lamy (Fernand)	d ^e Port & S ^t	Carquin (Isidor) Bastouilh (Abel) Pappa (Victor)	
123	Langlot (théodore)	d ^e Robert	Foucade (Valmont) Adelaïde (Léo)	
124	Lanzani (Raymond)	d ^e Cas. Pilot	Antoine (Auguste) Aldegon (buis)	
125	Laromaine (Louis)	d ^e Marijol	Dupont (Joseph)	
126	Lebrave (Joseph)	d ^e Marin	William (Adalpin) Paireune (Docteur)	
127	Lefebvre (Gaston)	d ^e Trinité	Cayol (Paul) Crochemer (al- bert)	
128	Léris (Edouard)	d ^e Robert	Foucade (Valmont) Adelaïde (Léo)	
129	Lesanges (Victor)	d ^e S ^t Esprit	Bochi (Alcine)	
130	Lesmort (Angelina)	d ^e S ^t Joseph	Bonissel (Marius) Giboyan (Docteur)	
131	Limeig (Antoine)	d ^e Marin	William (Adalpin) Paireune (Docteur)	
132	Lirérol (Pierres)	d ^e François	Jean Joseph (Montout) Pors- maire (Pierre) Guinette (Christophe)	
133	de Lival (Cassius)	d ^e S ^t Joseph	Bonissel (Marius) Gi- boyan (Docteur)	
134	Lipson (Dostaly)	d ^e S ^t Hés	Mandrin (Vespasien) Mor- lan (Alcator)	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les rem- placer.	OBSERVATIONS.
135	Littie, Alfred,	délégué du Canton	Villarsin (Léon) Césaire (Chiodat), Vénet (Justine)	
136	a. Lor (Louis, Félix)	d. St-Luc	Ogier Lafontaine (Victor)	
137	Louis Michel (Mace)	d. P. Pilote	Maurice Bellay (Romaine), Julien (Célestine)	
138	Louisy, Césaire,	d. Corbel	Pierre Lisandre (Alfred) Fidèle (Ludger)	
139	Louisy (Séverin)	Conseiller général		
140	Maeni (Gaston)	délégué du Canton	Jean Davi (Jeany) Vige (Jérôme)	
141	Maitiel (Emilien)	d. Corbel	Pierre Lisandre (Alfred) Fidèle (Ludger)	
142	Moreni (Emile)	d. Robert	Jouard (Valmont) ad- laide (Lé)	
143	Marie Antoinette (Benoit)	d. P. Pilote	Maurice Bellay (Romaine) Julien (Célestine)	
144	Marie Séverin)	d. Marin	William (Adolphe) Pai- ronne (Docteur)	
145	Marie Louis (Dominique)	d. St. Marie	Eudoraire (Fernand), Cas- try (Romain) Mercan (Hippolyte)	
146	Marie Rose Louis, +	suppléant du St-Léoprit	Bode (Alcide)	+ remplacé M. Alexandre Zouren qui a refusé le mandat de délégué
147	Marmont (Gaston)	délégué du Canton	Villarsin (Léon) Césaire (Chiodat), Vénet (Justine)	
148	Martial Léopold,	d. P. Pilote	Maurice Bellay (Romaine) Julien (Célestine)	
149	Mergire (Emmanuel)	d. St. Marie	Eudoraire (Fernand), Cas- try (Romain) Mercan (Hippolyte)	
150	Misal (Florin)	d. 2.	Eudoraire (Fernand) Castry (Romain) Mercan (Hippolyte)	
151	Mondésin (Chilérie)	d. R. Pilote	Maurice Bellay (Romaine) Julien (Célestine)	
152	Moumerille (Pamphile)	d. C. Pilote	Antoine (Auguste) Aldigou (Emilien)	
153	Moutet Isidor	d. R. Pilote	Maurice Bellay (Romaine) Julien (Célestine)	

14
136
150

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les rem- placer.	OBSERVATIONS.
154	Mopsus (Emmanuel)	délégué de Vaudin	Eyarris (Eucher) Sophie (Cl Blain)	
155	Morel (Emilien)	d.° Ad. Adèle	Dufour (Félicien) Belle-Hu- mber (Augustin)	
156	Mosole (Osmier)	d.° J.° & J.°	Carquin (Isidon) Bartonville (Charles) Cappa (Victor)	
157	Moulamier (Aristide)	d.° G.° Home	Firmin (Batisa) Rambeau (Alexandre)	
158	Moulouquet (Hippolyte)	d.° Marquet	Dupont (Joseph)	
159	Morisson (Pompil)	d.° Carbet	Pierre Léandre (Alfred) Fidi- lin (Ludger)	
160	Moune (Albert)	d.° François	Jean Joseph (Montaut) Par- saulain (Pierre) Guibette Chis- dole	
161	Odornat (Jub)	d.° S.° Marie	Endornat (Fernand) Gaston (Henri) Mercan (Hippolyte)	
162	Oliny (Saint-Luce)	d.° Laurentin	Villarsin (Louis) Bénaire Chiodole Vénel (Justine)	
163	Olive (Joseph)	d.° Grégoire	Gayot (Paul) Brochman (Albert)	
164	Orville (Alexandre)	d.° Cas. Pitol	Ostovine (August) Aldeyrou (Adrien)	
165	Ozier-Lafontaine (Ernest)	d.° Marin	William (Adalgie) Sai- roum (Docteur)	
166	Paulin Raymond	d.° J.° & Fran	Carquin (Isidon) Bartonville (Charles) Cappa (Victor)	
167	Percin Louis)	Conseiller général		
168	Péria nini Charles	délégué de A.° Salé	Valcin (Bernard)	
169	Petit (Gérodias)	d.° S.° Anne	Nelson (Marius) Chiodole (Eucher)	
170	Pharose (Victor)	d.° Lorenin)	Jean Denis (Goye) Vige (Jean)	
171	Philippuy (Joseph)	d.° Vaudin	Eyarris (Eucher) Sophie (Blain)	
172	Pierre Charles (Alexandre)	d.° Carbet	Pierre Léandre (Alfred) Fidolin (Ludger)	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les rem- placer.	OBSERVATIONS.
173	Pigeon (Savelly)	délégué de Ducez	Joseph Noël (Antoine) Edouard Edouard (Rifar)	
174	Placide (Dominique)	d. Carbel	Pierre Claude (Alfred) Fide- lin (Ludger)	
175	Pomponne (Horatius)	Conseiller Général		
176	Potier (Joseph)	délégué du François	Jean Joseph (Montant) Gar- sian (Jean Paul) Guisette (Chodula)	
177	Pudin (Brenon)	d. St. Luc	Ozier Lafontaine (Victor)	
178	Brenon (Guillaume)	d. Ducez	Joseph Noël (Antoine) Edouard Edouard (Rifar)	
179	Raphose (Sébastien)	d. d.	Joseph Noël (Antoine) Edouard Edouard (Rifar)	
180	Ravel (Roland)	d. Trinité	Gayot (Paul) Crochman (Albert)	
181	Ravenel (Thidé)	d.	Gayot (Paul) Crochman (Albert)	
182	Rémi (Jacob)	Conseiller Général		
183	Ricard (Hénaudin)	d. Lamentin	Villarsin (Louis) César Cherault (Viel) (Gustave)	
184	Roe (Bruno)	d. Diamant	Bled (Gilbert)	
185	Roe (Justin)	d.	Bled (Gilbert)	
186	Rosmond (François)	d. Carbel	Pierre Claude (Alfred) Fidèle (Ludger)	
187	Sablé Françoise	d. Croix-Blanche	Mondésir (Vespasien) Mortan (Alcibiade)	
188	St. Cyr (Joseph)	d. Fort de France	Lapin (Sidore) Bantonille (Alfred) Gappa (Néla)	
189	Saint Louis Pulchérie	d. Lorrain	Jean Denis (Georges) Tige (Gérôme)	
190	Saint Luc Joseph Adrien	d. Trinité	Gayot (Paul) Crochman (Albert)	
191	Saint Rose (Jul)	d. Diamant	Bled (Gilbert)	
192	Saint Yves (Célestin)	d. Robert	Fouquet (Valmout) Adrien (Léon)	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les rem- placer.	OBSERVATIONS.
193	Sen (Simon)	délégué du Lorrain	Jean Dui (Georges) Tige (Géomé)	
194	Sévère (Jul)	Conseiller général		
195	Sévère (Victor)	d°		
196	Sifflet (Marius)	délégué de Aus, d'Arlets	Dufour (Pélicien) Belle- Mureau (Augustin)	
197	Siger (Antoine)	Conseiller général		
198	Smith (Alphonse)	délégué de R/Pilote	Maurice Bellay (Romain) Julien (Béatiphore)	
199	Suffrin (Félicien)	d° Fort & Trane	Carquin (Léon) Bastouilh (Abel), Gappa (Néstor)	
200	Sylvestre (Philotas)	d° François	Jean Joseph (Montant) Par- mentier (Jean Paul) Quérelle (Chiodub)	
201	Théo Mathieu (Adrien)	d° Laurentin	Villarsin (Léon) Cécis (Chiodub) Verel (Juste)	
202	Trenet (Alber)	Conseiller général		
203	Toussaint Elphège	délégué de Pécis Pilote	Maurice Bellay (Romain) Julien (Béatiphore)	
204	Urina Louis Gervais	d° R/Sali	Valin (Bernard)	
205	Ursin (Beltram)	d° Gros Morne	Firmin (Baltha) Romain (Alexandre)	
206	Varlin (Florien)	d° Ducos	Joseph Köt (Antoine) Edmond Adourgi (Rufar)	
207	Vaudran (Paul)	d° N/d'Arlets	Dufour (Pélicien) Belle- Mureau (Augustin)	
208	Vauton (Amédée)	Conseiller général		
209	Vauton (Raymond)	d° G/Morne	Firmin (Baltha) Romain (Alexandre)	
210	Victor (Blie)	d° Schalcha	Pierre Louis Joseph	
211	Villeneuve (Léopold)	d° Marin	William (Adalgi) Pasionne (Doctovra)	
212	Vivie (Philémon)	d° Laurentin	Villarsin (Léon) Cécis (Chiodub) Verel (Juste)	

20
195
171

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les rem- placer.	OBSERVATIONS.
213	Voustad (Maurice)	délégué du François	Jean Joseph (Montaut), Par- mentain (Jean Pierre), Guénette (Chésud)	
214	Yott Bordin Joseph	Conseiller Général		
215	Zanon (Radamus)	délégué du François	Jean Joseph (Montaut), Par- mentain (Jean Pierre), Guénette (Chésud)	
216	Zebina (Chésud)	d ^e Carbel	Pierre Léandre (Alfred), Fédéliin (Ludger)	
217	Zonzou (Maurice)	d ^e Po/Sali	Vallin (Bernard)	
218	Zozor (Eluma)	d ^e Vauclin	Lezannis, Lecher, Sophie (Hollien)	
219	Zozor (Hippolyte)	d ^e St-Léopit	Boels (Olivier)	
220	Waser (Jean François)	d ^e Po/Sali	Vallin (Bernard)	

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, ^{Gouverneur} Directeur de l'intérieur, sera déposée au ^{général} secrétariat de la direction pour être communiquée à tout requérant.

A Fort de France, le 23 Décembre 1895.

L. Bourgeois

Numéro de la loi de collège
 DÉPARTEMENT
 DE
 LA MARTINIQUE

MODÈLE N° 3.

ANNEXE
 à la circulaire

du

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,
 DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NOMS DES COMMUNES (classer les communes par arrondissement et par canton).	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs sup- pléants, les classer dans l'ordre des suffrages obte- nus.)	INDIQUER dans cette COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Fort de France	✓ Saint Cyr (Joseph)	accepté ✓	Barquin (Léon)	accepté ✓	
	✓ Lamy (Fernand)	accepté ✓	Bartouilh (Charles)	accepté ✓	
	✓ Paulin (Peymond)	accepté ✓	Cappa (Vitor)	accepté ✓	
	✓ Collat (Edouard)	accepté ✓			✓
	✓ Suffrin (Edouard)	accepté ✓			
	✓ Rosole (osmin)	accepté ✓			
	✓ Labat (Chiodon)	accepté ✓			
	✓ Bernard (Nicolas)	accepté ✓			
	✓ Brangenois (Marius)	accepté ✓			✓
	✓ Hubert (Guillaume)	accepté ✓			
Schœlcher	✓ Godissard (Paul)	accepté ✓			
	✓ Dolanr Catherine	accepté ✓			✓
	✓ Bertrand (Robert)	accepté ✓	Pierre Émile (Joseph)	accepté ✓	
Lamentin	✓ Clément (Charles)	accepté ✓			✓
	✓ Victor (Sti)	accepté ✓			
	✓ Vivic (Théodore)	accepté ✓	Villarsin (Louis)	accepté ✓	
	✓ Forbes (Emma)	accepté ✓	Césaire (Chiodul)	accepté ✓	✓
	✓ Marmont (Gaston)	accepté ✓	Venel (Gustave)	accepté ✓	
	✓ Littelé (Alfred)	accepté ✓			
	✓ Chio Mathieu (adrien)	accepté ✓			
Lamentin	✓ Darbon (Léonard)	accepté ✓			✓
	✓ Clouseille (Joseph)	accepté ✓			✓
	✓ Gina (Justin)	accepté ✓			✓
	✓ Olivy (St. Léon)	accepté ✓			
	✓ Ricma (Blémencin)	accepté ✓			
	✓ Giboyau (Herman)	accepté ✓			✓
✓ Fabun (Auguste)	accepté ✓			✓	

NOMS DES COMMUNES (classer les communes par arrondissement et par canton).	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs sup- pléants, les classer dans l'ordre des suffrages obte- nus.)	INDIQUER dans cette COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Saint Joseph	de Jaham (Raoul)	a accepté	Bouisset (Marius)	a accepté	
	Lesmort (Angelini)	a accepté	Giboyau (Doctrovec)	a accepté	
	Clement (Emile)	a accepté			✓
	Gonzague (Balthazar)	a accepté			✓
	Gruette (Jean)	a accepté			✓
	Brisefer (Georges)	a accepté			✓
	Euphrasie Delphin	a accepté			✓
	de Linnal (Louis)	a accepté			✓
Saint Esprit	Frasque (Victor)	a accepté			✓
	Zonzon (Alexandre)	a refusé	Boché (Alcius)	a accepté	
	Armand Marie François	a accepté	Marie Rose (Louis)	a accepté	✓
	Jolet (Gaston)	a accepté			✓
	Dabadie de Lurbe (Gérôme)	a accepté			✓
	Adolphe Médard	a accepté			✓
	Berisson (Constant)	a accepté			✓
	Goujon (Alcius)	a accepté			✓
Ducos	Salsanges (Victor)	a accepté			✓
	Zozon (Hippolyte)	a accepté			✓
	Eudarie (Gaston)	a accepté	Joseph Noël Antonius	a accepté	✓
	Constantin Paulmy	a accepté	Edouard Edouardi Pofar	a accepté	✓
	Roameau (Emilien)	a accepté			✓
	Labelle (Dorsal)	a accepté			✓
	Tigeon (Savelly)	a accepté			✓
	Jean Joseph (Vincent)	a accepté			✓
François	Varlin (Flavien)	a accepté			✓
	Beatrix (Isidor)	a accepté			✓
	Peaphose (Sebastien)	a accepté			✓
	Calonne (Saphir)	a accepté	Jean Joseph Montout	a accepté	✓
	Capoul (André)	a accepté	Parsemain (Jean Paul)	a accepté	✓
	Silvestre (Philidas)	a accepté	Quénelle (Bénédict)	a accepté	✓
	Egineer (Cibulle)	a accepté			✓
	Détournel (Robert)	a accepté			✓
François	Potieris (Joseph)	a accepté			✓
	Monome (Albert)	a accepté			✓
	Voustad (Marine)	a accepté			✓

NOMS DES COMMUNES (classer les communes par arrondissement et par canton).	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs sup- pléants, les classer dans l'ordre des suffrages obte- nus.)	INDIQUER dans cette COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
63	✓ Claveau (Gleu)	a accepté ✓	✓		✓
64	✓ François	✓ Zamor (Padamus) a accepté ✓	✓		
65	✓	✓ Limerod (Feyus) a accepté ✓	✓		
66	✓	✓ Jouanell (Focin) a accepté ✓	✓		
67	✓	✓ Peria (Gleu) Charles a accepté ✓	✓ Valcin (Bernard) a accepté ✓		
68	✓	✓ Waser (Jean François) a accepté ✓	✓ Fardin (Fédéric) a refusé		
69	✓	✓ Huyghues Desetages Louis a accepté ✓			✓
70	✓	✓ Clemoux (Gleu) Paul a accepté ✓			✓
71	✓ Rivière Salix	✓ Clotilde (Gleu) Béatrice a accepté ✓			✓
72	✓	✓ Isaac (Gaston) a accepté ✓			✓
73	✓	✓ Zonyon (Marius) a accepté ✓			
74	✓	✓ Jouanell (Gleu) Théodore a accepté ✓			
75	✓	✓ Weina (Louis) Germain a accepté ✓			
76	✓	✓ Roc (Justin) a accepté ✓	✓ Bled (Gilbert) a accepté ✓		
77	✓ Diamant	✓ Sainte-Rose (Jules) a accepté ✓			
78	✓	✓ Roc (Bruno) a accepté ✓			
79	✓	✓ Agélas (Louis) a accepté ✓	✓ Dufour (Félicien) a accepté ✓		
80	✓	✓ More (Emilien) a accepté ✓	✓ Bell Humour (Augustin) a accepté ✓		
81	✓ Anses d'Arlets	✓ Colombe (Alton) a accepté ✓			✓
82	✓	✓ Vaudran (Paul) a accepté ✓			
83	✓	✓ Berniac (Athanas) a accepté ✓			
84	✓	✓ Sifflet (Marius) a accepté ✓			
85	✓	✓ Haustant (Ambroise) a accepté ✓	✓ Moudini (Vespasien) a accepté ✓		
86	✓	✓ Bontemps (Nicolas) a accepté ✓	✓ Morlan (Alciator) a accepté ✓		✓
87	✓ Orcis Glets	✓ Clément (Sylvestre) a accepté ✓			✓
88	✓	✓ Lignon (Dostaly) a accepté ✓			
89	✓	✓ Gaubert (Jéphirin) a accepté ✓			✓
90	✓	✓ Seablé (François) a accepté ✓			
91	✓	✓ de Lor (Louis) Félix a accepté ✓	✓ Ozier Lafontaine (Victor) a accepté ✓		
92	✓ Sainte Lucie	✓ Edouard (Alexandre) a accepté ✓			✓
93	✓	✓ Pudin (Bruno) a accepté ✓			
94	✓	✓ Limeroy (Antoine) a accepté ✓	✓ William (Albalgis) a accepté ✓		
95	✓ Marin	✓ Labruno (Octave) a accepté ✓	✓ Texier (Docteur) a accepté ✓		

NOMS DES COMMUNES (classer les communes par arrondissement et par canton).	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs sup- pléants, les classer dans l'ordre des suffrages obte- nus.)	INDIQUER dans cette COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
96	✓ Villeroua (Léopold)	a accepté ✓			
97	✓ Ozier Lapoutain (Emile)	a accepté ✓			
98	✓ Coridun (Leonard)	a accepté ✓			
99	Marin ✓ Sebrave (Joseph)	a accepté ✓			
100	✓ Eustache (Bruno)	a accepté ✓			
101	✓ Florus (Arthur)	a accepté ✓			
102	✓ Marie (Désiré)	a accepté ✓			
103	✓ Faula (Désiré)	a accepté ✓	Egarriès (Eucher)	a accepté ✓	
104	✓ Gold Dalg (Léon)	a accepté ✓	Sophie (Ollivier)	a accepté ✓	
105	✓ Astred St. Clair	a accepté ✓			
106	✓ Mopsus (Emmanuel)	a accepté ✓			
107	Vauslin ✓ Jaudia (Léon)	a accepté ✓			
108	✓ Giquet (Symphonie)	a accepté ✓			
109	✓ Philipp (Joseph)	a accepté ✓			
110	✓ Baudin Vallé	a accepté ✓			
111	✓ Zozor (Bluma)	a accepté ✓			
112	✓ Gros Desormeaux (Jaques)	a accepté ✓	Maurice Belay (Romain)	a accepté ✓	
113	✓ Boudet (Isidor)	a accepté ✓	Julien (Elysée)	a accepté ✓	
114	✓ Marie Antoinette (Désiré)	a accepté ✓			
115	✓ Martial (Léopold)	a accepté ✓			
116	Rivière Pilote ✓ Smith (Alphonse)	a accepté ✓			
117	✓ Louis Michel (Maurice)	a accepté ✓			
118	✓ Coussant (Elysée)	a accepté ✓			
119	✓ Girier (Clément)	a accepté ✓			
120	✓ Mondésir (Chaldon)	a accepté ✓			
121	✓ Cécilia (Augustin)	a accepté ✓	Melson (Maurice)	a accepté ✓	
122	✓ Imman (Désiré)	a accepté ✓	Théodore (Eucher)	a accepté ✓	
123	✓ Caprice (Antoine)	a accepté ✓			
124	✓ Bibas (Charles)	a accepté ✓			
125	✓ Petit (Georges)	a accepté ✓			
126	✓ Lacon (François)	a accepté ✓			
127	✓ Pierre Charles (Alexandre)	a accepté ✓	Pierre Léandre (Alfred)	a accepté ✓	
128	✓ Zébina (Théodore)	a accepté ✓	Fidèle (Léon)	a accepté ✓	
129	✓ Weissou (Joseph)	a accepté ✓			

NOMS DES COMMUNES (classer les communes par arrondissement et par canton).	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs sup- pléants, les classer dans l'ordre des suffrages obte- nus.)	INDIQUER dans cette COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
120	✓ Rosemond (François)	a accepté ✓			
121	✓ Placid (Dominique)	a accepté ✓			
122	✓ Lorisoy (Césaire)	a accepté ✓			
123	✓ Joseph Luc (Cornille)	a accepté ✓			
124	✓ Maubrel (Emilien)	a accepté ✓			
125	✓ Dongar (Léona)	a accepté ✓			
126	✓ Monnerville (Samphe)	a accepté ✓	Antoine (Auguste)	a accepté ✓	
127	✓ Hélon (Alexandre)	a accepté ✓	Aldegon (Emilien)	a accepté ✓	
128	✓ Lanza (Raymond)	a accepté ✓			
129	✓ Edouard (Romold)	a accepté ✓			
130	✓ Orville (Alexandre)	a accepté ✓			
131	✓ Bertrand (Symphon)	a accepté ✓			
132					
133	✓ Jean Olie (Thomas)	a accepté ✓	Jean Denis (Georges)	a accepté ✓	
134	✓ Macni (Gaston)	a accepté ✓	Vige (Jérôme)	a accepté ✓	
135	✓ Gamoff (Louis Marie)	a accepté ✓			
136	✓ Lem (Dionis)	a accepté ✓			
137	✓ Saint Louis (Pulchérie)	a accepté ✓			
138	✓ Joly (Pierre)	a accepté ✓			
139	✓ Alexandre (Guyon)	a accepté ✓			
140	✓ Maubert (Abdon)	a accepté ✓			
141	✓ Phares (Victor)	a accepté ✓			
142					
143	✓ Moulouquet (Hippolyte)	a accepté ✓	Dupont Joseph	a accepté ✓	
144	✓ Augustin (Léon)	a accepté ✓			
145	✓ Lavenain (Louis)	a accepté ✓			
146	✓ Bavel (Poland)	a accepté ✓	Gayot (Paul)	a accepté ✓	
147	✓ Lamber (Pierre)	a accepté ✓	Crochemar (Albert)	a accepté ✓	
148	✓ Lefebvre (Gaston)	a accepté ✓			
149	✓ Poarenet (Théod)	a accepté ✓			
150	✓ Olive (Joseph)	a accepté ✓			
151	✓ Darnol (Achille)	a accepté ✓			
152	✓ Branglidor (Théod)	a accepté ✓			
153	✓ Débrose (Hilaire)	a accepté ✓			
154	✓ St. Luc (Joseph Adrien)	a accepté ✓			

NOMS DES COMMUNES (classer les communes par arrondissement et par canton).	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs sup- pléants, les classer dans l'ordre des suffrages obte- nus.)	INDIQUER dans cette COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
163	✓ Agricole (Anacharis)	a accepté ✓	Budorçail (Fernand)	a accepté ✓	
164	✓ Sagrasillien (Emile)	a accepté ✓	Castry (Homin)	a accepté ✓	
165	✓ Jean Eloi (Octave)	a accepté ✓	Mercan (Thippolyte)	a accepté ✓	✓
166	✓ Joz (Desir)	a accepté ✓			
167	✓ Odonnat (Jul)	a accepté ✓			
168	Sainte Marie				
169	✓ Misat (Florin)	a accepté ✓			
170	✓ Belloni (Pantaleon)	a accepté ✓			
171	✓ Marie Louis (Dominique)	a accepté ✓			
172	✓ Castry (Gerard)	a accepté ✓			✓
173	✓ Mergier (Emmanuel)	a accepté ✓			
174	✓ Bonifac (St Just)	a accepté ✓			✓
175	✓ Boudard (Homin)	a accepté ✓			✓
176	✓ Bourlamin (Aristide)	a accepté ✓	Firmin (Batisa)	a accepté ✓	
177	✓ Cornille (Octavien)	a accepté ✓	Pomereau (Alexandre)	a accepté ✓	✓
178	✓ Almanzor (Théophile)	a accepté ✓			
179	✓ Eugénie (Stéphen)	a accepté ✓			✓
180	Gros Morne				
181	✓ Vautour (Raymond)	a accepté ✓			
182	✓ Aline (Jean)	a accepté ✓			
183	✓ Lambert (Jean Philippe)	a accepté ✓			
184	✓ Emilien Beatrix	a accepté ✓			✓
185	✓ Ursin (Belhomme)	a accepté ✓			
186	✓ Hannibal (Emile)	a accepté ✓	Foucade Valmeant	a accepté ✓	
187	✓ Marem (Xavier)	a accepté ✓	Adelaïde (Léo)	a accepté ✓	
188	✓ Filleuil (Jean Louis)	a accepté ✓			✓
189	✓ Langlot (Chiriac)	a accepté ✓			
190	Robert				
191	✓ Lagin (Gaston)	a accepté ✓			
192	✓ Leric (Edouard)	a accepté ✓			
193	✓ Sagier (Jean)	a accepté ✓			
194	✓ Batouche (Alber)	a accepté ✓			
195	✓ St Yves (Eliophon)	a accepté ✓			

NOMS DES COMMUNES (classer les communes par arrondissement et par canton).	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs sup- pléants, les classer dans l'ordre des suffrages obte- nus.)	INDIQUER dans cette COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.

Le présent tableau dressé par nous, ^{Gouverneur} ~~Directeur~~ de l'intérieur, sera déposé au ^{1^{er}} bureau du ^{Secretariat} ~~la Direction~~ ^{General} de l'intérieur, pour être communiqué à tout requérant.

Fort-de-France, le 9 Décembre 1905.

X. Bourbon

COLONIE
de
LA MARTINIQUE.

Numero 3
1
Christians
du
collège

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU BUREAU DE VOTE.

(N° 7 A 110 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 25 décembre et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, en regard du nom du délégué qu'ils remplacent, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.












La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.



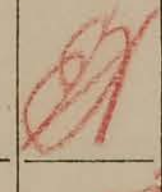









NUMÉROS d'ins- cription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
1	d'Abadie de Lourbe (Géronce) délégué du St-Esprit					
2	Adolphe (Moédard) délégué du St-Esprit					
3	Agésilas (Louis) délégué des Anses d'Arleta					
4	Agricole (Anacharsis) délégué de Ste Marie	Castry (Bonnie) suppléant				remplace le agreste empêché
5	Alexandre (Eugène) délégué du Lorrain					
6	Aline Jean délégué du Gros-Morne					
7	Almanzor Léopold délégué du Gros-Morne					
8	d'Anglebermes (Gorval) Conseiller Général					
9	Arbant (Abdon) délégué du Lorrain					
10	Armand Marie Françoise délégué du St-Esprit					
11	Astred (St-Clair) délégué du Vanclin					
12	Audemar (Henri) conseiller général					













NUMÉROS d'ins- cription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
13	Augustine (Léon) délégué du Noarigot					
14	Batouche (Albert) délégué du Robert					
15	Baudin (Wallé) délégué du Vaucelin					
16	Beatrix (Isidore) délégué de Lucos					
17	Belloni (Pantaleon) délégué de Ste Marie					
18	Bélus (Lucien) conseiller général					
19	Bérissou (Constant) délégué du St-Esprit					
20	Bernard (Nicolas) délégué de Fort de France					
21	Berniac (Athanase) délégué des Anses d'Arlets					
22	Bertrand (Robert) délégué de Schaelcher					
23	Bertrand (Symphor) délégué de Case-Pilote					
24	Bibas (Charlery) délégué de Ste Anne					

NUMÉROS d'ins- cription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
25	Binet (Léonidas) Conseiller Général					
26	Boniface (St Just) délégué de Ste Marie					
27	Bontemps (Nicolas) délégué des Crois Flots					
28	Bondard (Homère) délégué de Ste Marie					
29	Branglidor (Léopold) délégué de la Trinité					
30	Brisefer (Georges) délégué de St Joseph					
31	Calonne (Séraphin) délégué du François					
32	Capoul (André) délégué du François					
33	Caprice (Anthime) délégué de Ste Anne					
34	Carassus (Jean Marie) conseiller général					
35	Castray (Gérard) délégué de Ste Marie					
36	Cécina (Augustin) délégué de Ste Anne					

NUMÉROS d'ins- cription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
37	Claveau (Colien) délégué du François					
38	Clément (Emile) délégué de St Joseph					
39	Clément (Homère) conseiller général					
40	Clément (Sylvestre) délégué des Croix Blés					
41	Clementé (Charles) délégué de Schaelcher					
42	Clémouse (Pierre Paul) délégué de Rivière-Salée					
43	Clerc (Fernand) conseiller général					
44	Clouseille (Joseph) délégué du Lamentin					
45	Clotilde (Léon Coléga) délégué de Rivière-Salée					
46	Collat (Edouard) délégué de Fort de France					
47	Colombe (Alton) délégué des Anses d'Arlets					
48	Constantin (Paulmy) délégué de Ducos					

NUMÉROS d'ins- cription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
49	Coridun (Léonard) délégué du Moarin					
50	Corneille (Octavius) délégué du Gros Morne					
51	Costet (Félix) conseiller général					
52	Dabon (Léonard) délégué du Lamentin					
53	Darnal (Achille) délégué de la Trinité					
54	Debrose (Hilaire) délégué de la Trinité					
55	Despointes (Amédée) conseiller général					
56	Détournel (Robert) délégué du François					
57	Dolaur (Catherine) délégué de Fort de France					
58	Dongar (Léonce) délégué du Carbet					
59	Duquesnay (Osman) conseiller général					
60	Edouard (Alexandre) délégué de St. Luc					

NUMÉROS d'ins- cription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
61	Edouard (Romuald) délégué de Case-Pilote					
62	Egner (Léobulle) délégué du François					
63	Emilien (Béatrice) délégué du Gros Morne					
64	Eudarie (Gaston) délégué de Ducos					
65	Eugénie (Etienne) délégué du Gros Morne					
66	Euphrosine (Delphin) délégué de St-Joseph					
67	Eustache (Bruno) délégué du Marin					
68	Eustache (Bernard) conseiller général					
69	Falun (Auguste) délégué du Lamentin					
70	Paula (Décimus) délégué du Vauclin					
71	Tibleuil (Jean Huss) délégué du Robert					
72	Florus (Arthur) délégué du Marin					

NUMÉROS d'ins- cription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
73	Forbas (Emma) délégué du Lamentin					
74	Garnot (Louis Marie) délégué du Lorrain					
75	Gaubert (Zéphirin) délégué des Trois Rets					
76	Gentry (Isaure) -conseiller général					
77	Giboyau (Hermann) délégué du Lamentin					
78	Gina (Justin) délégué du Lamentin					
79	Girier (Colerville) délégué de Rivière-Pilote					
80	Gisquet (Symphorien) délégué du Vauclin					
81	Godissard (Paul) délégué de Fort de France					
82	Gold Dalg (Léon) délégué du Vauclin					
83	Gonzague (Balthazar) délégué de St. Joseph					
84	Goujon (Aldius) délégué du St-Esprit					

NUMÉROS d'ins- cription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
85	Grangenois (Aramis) délégué de Fort de France					
86	Gyrellet (Félicie) conseiller général					
87	Gyros-Desormeuse (Jacques) délégué de Rivière-Pilote					
88	Gruette (Jean) délégué de St-Joseph					
89	Hannibal (Emile) délégué du Robert					
90	Hauptant (Ambroise) délégué des Trois Rets					
91	Hayot (Gabriel) conseiller général					
92	Heleinon (Alexandre) délégué de Case-Pilote					
93	Hubert (Guillaume) délégué de Fort de France					
94	Huyghues-Desitages (Louis) délégué de Rivière-Salé					
95	Iman (Surosin) délégué de Ste-Anne					
96	Iman (Thomas), Conseiller général					

NUMÉROS d'ins- cription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
97	Trasque (Victor) délégué de St Joseph					
98	Isaac (Gaston) délégué de Rivière-Salée					
99	Ivanès (José) conseiller général					
100	de Jaham (Raoul) délégué de St Joseph					
101	Jardia (Laurent) délégué du Vanclin					
102	Jean Elie (Octave) délégué de Ste Marie					
103	Jean Elie (Thomas) délégué du Lorrain					
104	Jean Joseph (Vincendon) délégué de Lucos					
105	Jolet (Gaston) délégué du St Esprit					
106	Joly (Pierre) délégué du Lorrain					
107	Joseph Luc (Corneille) délégué du Carbet					
108	Jouanelle (Homère) délégué du François					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à cent dix électeurs.

A Fort de France, le 3 janvier 18906.

Le Directeur de l'intérieur,

Le Gouverneur

X. Bouloumié

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de cent six émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

_____ le 2^e idem.

_____ le 3^e idem.

Les Scrutateurs,

Le Président du bureau de vote,

J. Travis

Mme

M. Lapin

M. de Lamoignon

Emmanuel

COLONIE
de
LA MARTINIQUE.

*Numéro H Collège
Le Président du*

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU BUREAU DE VOTE.

(Nos 111 A 220 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique ~~publiée le 25 décembre~~ et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter ; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

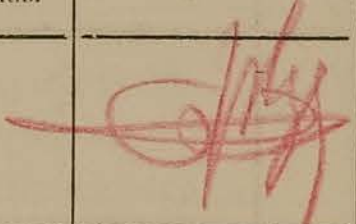

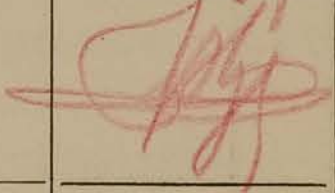


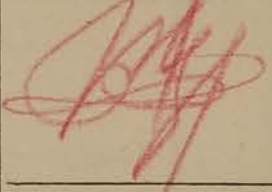

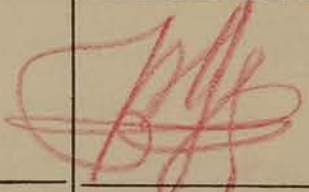
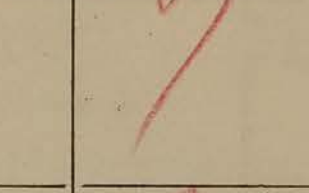
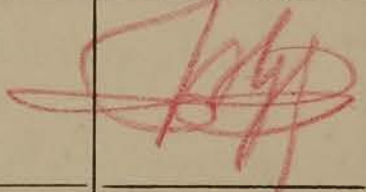
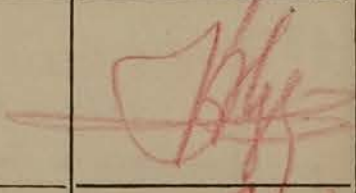

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.


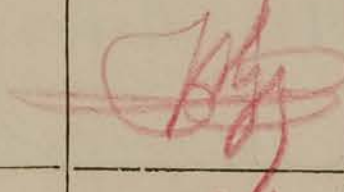

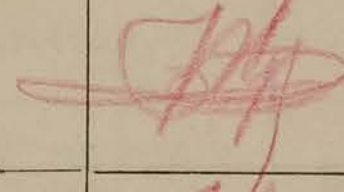
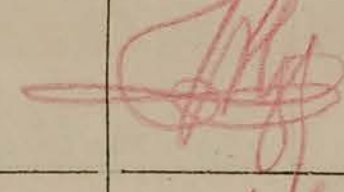
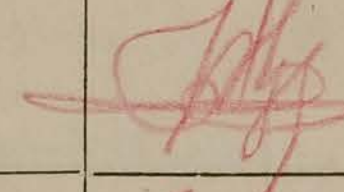
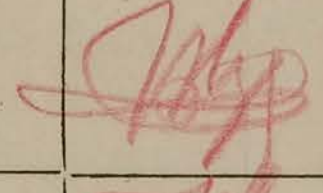
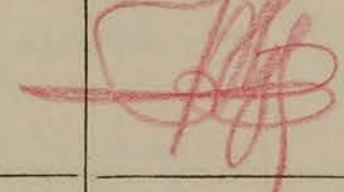
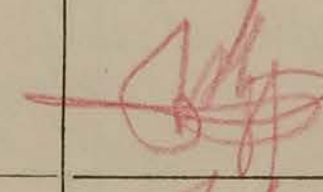
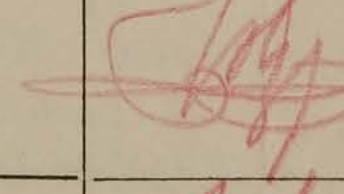
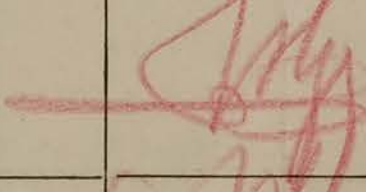
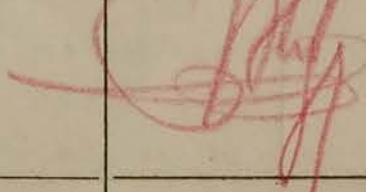
NUMÉROS d'ins- cription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
111	Knicht (Aimé) conseiller général					
112	Labat (Théodore) délégué de Fort de France					
113	Labelle (Dorval) délégué de Lucos					
114	Labrunne (Octave) délégué du Marin					
115	Lacour (François) délégué de Ste Anne					
116	Lagier (Jean) délégué du Robert					
117	Lagin (Gaston) délégué du Robert					
118	Lagrosillière (Bernile) délégué de Ste Marie					
119	Laguarigue de Surveilliers (Georges) conseiller général					
120	Lambert (Pierre) délégué de la Carinité					
121	Lambert (Jean Philippe) délégué du Gros Noorne					
122	Lamy (Fernand) délégué de Fort de France					

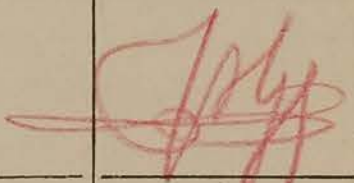
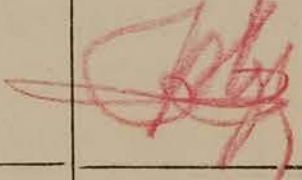
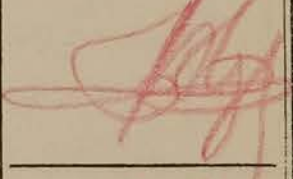








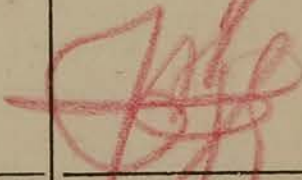
NUMÉROS d'ins- cription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
123	Langlot (Théodore) délégué du Robert					
124	Lauzan (Raymond) délégué de Case-Pilote					
125	Lavenaire (Louis) délégué du Marigot					
126	Lebrave (Joseph) délégué du Marin					
127	Lefebvre (Gaston) délégué de la Trinité					
128	Léris (Edouard) délégué du Robert					
129	Lesanges (Victor) délégué du St-Esprit					
130	Lesmort (Angelini) délégué de St-Joseph					
131	Liméry (Antoine) délégué du Marin					
132	Lainérol (Féjus) délégué du François					
133	de Linnval (Cassius) délégué de St-Joseph					
134	Lipson (Dostally) délégué des Croix-Blés					

NUMÉROS d'ins- cription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSUR CONSTATANT LE VOIE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
135	Littée (Alfred) délégué du Lamentin					
136	de Lor (Louis Félix) délégué de Ste Luce					
137	Louis Michel (Meacé) délégué de Rivière-Pilote					
138	Louisy (Césaire) délégué du Carbet					
139	Louisy (Sévérin) conseiller général					
140	Meacni (Gaston) délégué du Lorrain					
141	Maitrel (Emilien) délégué du Carbet					
142	Mearem (Emile) délégué du Robert					
143	Marie Antoinette (Benoît) délégué de Rivière-Pilote					
144	Marie (Décus) délégué du Marin					
145	Marie Louise (Dominique) délégué de Ste Marie					
146	Marie Rose (Louis) suppléant du St-Esprit					

NUMÉROS d'ins- cription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
147	Marmont (Gaston) délégué du Lamentin					
148	Martial (Léopold) délégué de Rivière-Pilote					
149	Mergier (Emmanuel) délégué de Ste-Marie	Endoucait (Fernand) suppléant				remplace le délégué empêché
150	Misat (Florius) délégué de Ste-Marie					
151	Mondésir (Schildéric) délégué de Rivière-Pilote					
152	Monnerville (Pamphile) délégué de Case-Pilote					
153	Montet (Isidore) délégué de Rivière-Pilote					
154	Mopsisus (Emmanuel) délégué du Vaucelin					
155	Morel (Emilien) délégué des Anses d'Arlets					
156	Mosole (Asmin) délégué de Fort-de-France					
157	Moulanier (Aristide) délégué du Gros-Morne					
158	Moulouquet (Hippolyte) délégué du Marigot					

NUMÉROS d'ins- cription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
159	Neisson (Pamphile) délégué du Carbet					
160	Nonone (Albert) délégué du François					
161	Odonnat (Jules) délégué de Ste Marie					
162	Oliny (Ste Lucie) délégué du Samentin					
163	Olive (Joseph) délégué de la Trinité					
164	Orville (Alexandre) délégué de Case-Pilote					
165	Ozier Lafontaine (Ernest) délégué du Marin					
166	Paulin (Raymond) délégué de Fort de France					
167	Percin (Louis) conseiller général					
168	Péria (Nélie Charles) délégué de Rivière Salée					
169	Petit (Gérodias) délégué de Ste Anne					
170	Pharose (Victor) délégué du Terrain					

NUMÉROS d'ins- cription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
171	Philippy (Joseph) délégué du Vanclin					
172	Pierre Charles (Alexandre) délégué du Carbet					
173	Pigeon (Savelly) délégué de Ducos					
174	Flacide (Dominique) délégué du Carbet					
175	Pomponne (Horatius) conseiller général					
176	Potieris (Joseph) délégué du François					
177	Pudin (Bruneau) délégué de St ^e Luce					
178	Rameau (Emilien) délégué de Ducos					
179	Raphose (Sébastien) délégué de Ducos					
180	Ravel (Roland) délégué de la Trinité					
181	Ravenet (Phédre) délégué de la Trinité					
182	Rémir (Jacob) conseiller général					

NUMÉROS d'ins- cription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSUR CONSTATANT LE VOIE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
183	Raicma (Clémencin) délégué du Lamentin					
184	Rroc (Bruno) délégué du Diamant					
185	Rroc (Justin) délégué du Diamant					
186	Rosemond (François) délégué du Carbet					
187	Sablé (Francisque) délégué des Croix Hets					
188	Saint-Cyr (Joseph) délégué de Fort de France					
189	Saint Louis (Pulchérie) délégué du Lorrain					
190	Sainte-Luce Joseph (Adrien) délégué de la Trinité					
191	Sainte-Rose (Jules) délégué du Diamant					
192	Saint-Yves (Célestine) délégué du Robert					
193	Tem (Dionès) délégué du Lorrain					
194	Sévère (Jules) conseiller général					

NUMÉROS d'ins- cription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
195	Sévère (Victor) conseiller général					
196	Sifflet (Marius) délégué des Anses d'Arlet					
197	Liger (Antoine) conseiller général					
198	Smith (Alphonse) délégué de Rivière-Pilote					
199	Suffrin (Pélicien) délégué de Fort de France					
200	Sylvestre (Philotas) délégué du François					
201	Chéo Mathieu (Adrien) délégué du Lamentin					
202	Srinelle (Albert) conseiller général					
203	Coussaint (Colphège) délégué de Rivière-Pilote					
204	Urina (Louis Germance) délégué de Rivière-Salée					
205	Ursin (Bellemare) délégué du Gros Morne					
206	Varlin (Flavien) délégué de Ducos					

NUMÉROS d'ins- cription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSUR CONSTATANT LE VOIE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
207	Vaudran (Paul) délégué des Anses d'Arlets					
208	Vautor (Amélius) conseiller général					
209	Vautor (Raymond) délégué du Gros Morne					
210	Victor (Lélie) délégué de Schaalcher					
211	Villeronce (Léopold) délégué du Marin					
212	Vivié (Philémon) délégué du Lamentin					
213	Voustad (Maurice) délégué du François					
214	Yotte Bordier (Joseph) conseiller général					
215	Yamor (Radamus) délégué du François					
216	Yébina (Théodule) délégué du Carbet					
217	Yonzon (Marius) délégué de Rivière-Salée					
218	Yozor (Léuma) délégué du Vauclin					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *cent dix* électeurs.

A *Fort de France*, le *3 Janvier* 1806.

~~Le Directeur de l'intérieur,~~

Le Gouverneur

Arousson

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de

cent - neuf

émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

_____ le 2^e idem.

_____ le 3^e idem.

Les Scrutateurs,

Le Président du bureau de vote,

J. 9^e

A du Saint-Louis

Paulmy Constantine

Clap. Lotté

MINISTÈRE
DES
COLONIES

2^{ième} DIRECTION

1^{er}. BUREAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Paris, le 20 FEV 1906 190

87 P.

NOTA. Les réponses doivent être
adressées au Ministre et porter
l'indication ci-dessous.

Le Ministre des Colonies à
Monsieur le Président du Sénat.

Martinique.
Election sénatoriale
du 7 janvier 1906.

Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le dossier de l'élection sénatoriale qui a eu lieu à la Martinique le 7 janvier dernier.

Deux candidats se sont trouvés en présence, M. M. Clerc Fernand, Directeur d'usine et Knight |Amédée|, négociant, sénateur sortant.

Sur 220 électeurs inscrits, 215 ont pris part au scrutin et M. Knight a été élu au 1^{er} tour par 136 voix contre 78 à M. Clerc.

Un suffrage exprimé au nom de M. Knight a été annulé, le bulletin ayant été plié de façon à rendre apparent le nom du candidat.

Au moment de la rédaction du procès verbal, un électeur, M. Duquesnay, a formulé oralement une protestation au sujet de la participation, à l'élection, des Conseillers généraux dont les pouvoirs ont été prorogés par décret à la suite des événements de 1902.

Cette protestation se trouve consignée au procès-verbal.

M. Duquesnay est d'ailleurs lui-même Conseiller Général et, en cette qualité, a pris part au scrutin.

L'élection du 7 janvier n'a donné lieu à aucune autre protestation.....

protestation et la période électorale n'a été marquée par
aucun incident sérieux.

Agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute
considération./.

Tout le Ministre
Le Directeur des
d'Antiquité et d'Égypte
R. Kasule

SÉNAT

Paris le 13 février 1906

Secretariat Général
de la
Questure

Vendredi

La Questure a l'honneur
d'informer Monsieur Lorderneau,
Sénateur, Président du 9^e Bureau
de janvier 1906, que le dossier de
l'élection sénatoriale de la Martinique⁽⁺⁾,
dont l'examen est renvoyé au 9^e Bureau,
est parvenu au Secretariat Général de
la Questure où il est tenu à sa disposition.

(+) Election du 7 janvier 1906 - M. Knight, élu.

Monsieur Lorderneau
Sénateur
Président du 9^e Bureau
de janvier 1906.

Numero 5
Le Directeur de la collection
M. H.

7

Ammoniac
le Sulfure de
Muriate

FEUILLE DE DÉPOUILLE

Cette liste de pointage, signée et arrêtée par les scrutateurs, est

MENT DES SUFFRAGES.

dressée en double expédition et demeure annexée au procès-verbal.

M. <i>Ternant</i>	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220
250	250	250	250	250	250	250

Arrière cent huit suffrages, le Président

M. <i>A. Knight</i>	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220
250	250	250	250	250	250	250

*mon comp. u. Collety réserva
Les scrutateurs
Pauline Christiany*

M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220
250	250	250	250	250	250	250

M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220
250	250	250	250	250	250	250

Numero 7
de Jourdant ou coller
Mmy

FEUILLE DE DÉPOUILLE

Cette liste de pointage, signée et arrêtée par les scrutateurs, est

MENT DES SUFFRAGES.

dressée en double expédition et demeure annexée au procès-verbal.

M. F. Céc	M. A. H. H.	M.	M.	M.	M.	M.	M. A. H. H.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250

M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250

quarante trois

M. de la Roche

M. de la Roche

M. de la Roche

M. de la Roche

M. de la Roche

soixante trois

M. de la Roche

M. de la Roche

M. de la Roche

M. de la Roche

M. de la Roche

Numero 8
Le President de collegio

[Signature]

FEUILLE DE DÉPOUILLE

Cette liste de pointage, signée et arrêtée par les scrutateurs, est

MENT DES SUFFRAGES.

dressée en double expédition et demeure annexée au procès-verbal.

M. <i>Clac</i>	M. <i>Luif</i>	M.	M.	M.	M.	M.	M.A. <i>Luif</i>	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250

M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250

Feuille de pointage de la société des électeurs de la commune de ... comparée aux bulletins ...

Cent - huit ...

Pauline Constant

*No. 9
L'Union de
allég total
J.M.H.*

Amédée Knight

à M. de la Roche

[Illegible cursive signature]

[Illegible cursive signature]

[Illegible cursive signature]

[Illegible cursive signature]

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 7 Janvier 1906.

(1^{er} tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits. 220
Nombre des votants 215
Nombre des suffrages exprimés 214

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Knight
Prénoms : Amédée
Qualification, profession, etc. : négociant
Date de la naissance : 13 juillet 1852

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu 136

123-57-1902. [*]

Les autres suffrages se sont répartis entre :
M. Clerc (Bernard) 78
M.
M.
M.
Divers, bulletins nuls ou voix perdues 1

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne 215

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 7 Janvier 1906.

(1^{er} tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits	220
Nombre des votants	215
Nombre des suffrages exprimés	214

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Knight

Prénoms : Amédée

Qualification, profession, etc. : négociant

Date de la naissance : 13 juillet 1852

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu 136

123-57-1902. [*]

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Clerc (Fernand) 78

M.

M.

M.

Divers, bulletins nuls ou voix perdues 1

TOTAL ÉGAL AU NOMBRE DES BULLETINS TROUVÉS DANS L'URNE 215